



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2017 – 20H COMPTE RENDU



L'an deux mil dix-sept, le dix huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Limouzinière, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAUNAY, Maire.

Date de convocation : 08 septembre 2017

Présents : F. LAUNAY, N. FAUCOND, E. RAVAUD, O. RECOQUILLE, C. CORMIER, D. COUTAUD, E. BOUTIN, S. DELAUNAY, C. DENIS, C. DI DOMENICO, V. JOUAN, N. LIVA, J. ORIEUX, J. GRONDIN, F. GUEDON, D. RAMBAUD.

Excusés M. BRUNEAU, E. CARDIN, J-L. GOBIN pouvoir à F. LAUNAY.

Secrétaire de séance : N.LIVA.

Monsieur le Maire propose d'adopter le compte rendu du conseil municipal du 03 juillet 2017 : approuvé à l'unanimité.

Administration

1. Convention avec le Club de Basket
2. Création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
3. Création du Comité de Pilotage pour la révision du Plan Local d'Urbanisme

Finances

4. SYDELA : opérations rues Jules Ferry, Richebourg et Bel air.
5. Décision modificative n°2 au budget principal.
6. Rapport de la CLECT

Marchés Publics

7. Barak Ados : remplacement de l'entreprise défailante lot n°5.
8. Révision du PLU : attribution du marché.

Informations diverses :
Rapport d'activité 2016 de la Communauté de communes de Grand Lieu
Rapport d'Atlantic'Eau 2016
PAVC 2017
Ressources humaines : administratif et service technique.
Informations sur l'audit du service administratif
Solidarité aux victimes de l'ouragan IRMA.
Convention avec l'imprimerie du bocage : édition du memento.

Administration

1. Convention avec le Club de Basket de Saint Colomban.

Monsieur Cyrille CORMIER informe que dans le cadre de la création du club Union Basket Logne, il est proposé d'adopter la convention entre le club et les trois communes concernées : Saint Colomban, Corcoué sur Logne et La Limouzinière. Cette convention matérialise le soutien des trois collectivités dans le projet associatif et les objectifs poursuivis par le club, ainsi que l'engagement des communes à leur mettre des créneaux à disposition pour l'utilisation des complexes sportifs.

Monsieur Cyrille CORMIER précise que des créneaux seront réservés pour le basket au sein structures sportives des trois collectivités . Pour notre commune, des créneaux seront proposés à partir de la rentrée 2018 compte tenu des travaux actuels. Pour information, 20% des inscrits du club sont des habitants de La Limouzinière.

Monsieur le Maire propose l'approbation de cette convention : approuvé à l'unanimité.

2. Création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe

Monsieur Julien GRONDIN expose qu'un agent du service technique répond aux conditions pour accéder au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe. Afin de le nommer à ce grade, il convient de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2017.

Son dossier sera ensuite examiné à la CAP de décembre, après validation, Monsieur le Maire pourra prendre l'arrêté individuel correspondant avec un effet rétroactif à partir du 1^{er} octobre 2017. Il conviendra également de supprimer ensuite le poste d'adjoint technique territorial actuellement occupé par cet agent.

Monsieur le Maire propose d'approuver la création de ce poste à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2017 dans le but de faire avancer cet agent : approuvé à l'unanimité.

3. Création du Comité de Pilotage pour la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire informe que la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) va débuter dès le mois d'octobre 2017 pour une durée de près de deux ans. Pour cela, il est nécessaire de constituer un comité de pilotage qui travaillera avec le cabinet d'étude à la révision du PLU. Monsieur le Maire et Monsieur RECOQUILLE proposent la composition suivante du comité de pilotage :

- Monsieur LAUNAY, Monsieur RECOQUILLE, Madame FAUCOND, Monsieur GRONDIN, Monsieur GUEDON, Monsieur BRUNEAU et Monsieur ORIEUX.

Monsieur RECOQUILLE ajoute que les réunions du comité de pilotage devraient se dérouler le vendredi après midi, également en soirée et peut être le samedi matin pour un travail sur le terrain. Il fera une restitution sur l'état d'avancement de ce dossier à chaque conseil municipal ainsi qu'une information dans le bulletin trimestriel pour informer la population.

Monsieur le Maire propose d'approuver la création et la composition du Comité de Pilotage pour la révision du PLU : approuvé à l'unanimité.

Finances

4. SYDELA : opérations rues Jules Ferry, Richebourg et Bel air.

Monsieur Olivier RECOQUILLE présente trois opérations de travaux prévus par le SYDELA (travaux de rénovation, d'amélioration et d'harmonisation des éclairages publics) pour l'année 2017, les participations financières communales s'établissent comme suit :

- Rue de Richebourg : 9 478.71€ HT (montant total des travaux 22 768.15€ HT).
- Rue de Bel Air : 3 333.27€ HT (montant total des travaux 7 725.57€ HT).
- Rue Jules Ferry : 1 293.35€ HT (montant total des travaux 2 694.46€ HT).

Soit un total de 14 105.33€ HT.

Monsieur RECOQUILLE précise que cette rénovation de l'éclairage public se traduit par la mise en place d'ampoules LED basses consommation et par la suppression des luminaires « boules », notamment pour les rues les plus mal éclairées dont la rue de Richebourg et rue Bel Air. Ces opérations pourraient commencer fin 2017 début 2018.

Monsieur Samuel DELAUNAY demande si des travaux de voirie sont également prévus dans la rue de Richebourg car les trottoirs sont en mauvaise état : Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas de travaux prévus pour le moment.

Monsieur le Maire propose d'approuver les travaux d'éclairage ci-dessus pour l'année 2017 : approuvé à l'unanimité.

5. Décision modificative n°2 au budget principal.

Madame Evelyne RAVAUD expose qu'une décision modificative au budget principal est nécessaire afin de passer plusieurs factures du SYDELA en investissement : une facture d'investissement pour l'effacement des réseaux opérés par le SYDELA rue Charles de Gaulle d'un montant de 10 197.84€, et les factures à venir liées aux trois opérations ci-dessus). Elle précise que les crédits ont été budgétés au 2315, mais la Trésorerie demande de passer l'écriture au 204 1582 où aucun crédit n'est prévu (nouvelle réglementation comptable). La modification en dépenses d'investissement serait la suivante :

- Chapitre 204 article 204 **1582** opération 75 : + 25 000€.
- Chapitre 23 article 2315 : - 25 000€

Monsieur le Maire propose d'approuver la décision modificative n°2 au budget principal : approuvé à l'unanimité.

6. Rapport de la CLECT

Monsieur le Maire présente le rapport définitif de la commission locale d'évaluation des charges transférées (= CLECT) de la communauté de communes de Grand Lieu.

La CLECT a arrêté le périmètre des charges transférées au 1^{er} janvier 2017, tel qu'il résulte de la dernière modification des statuts communautaires, à savoir :

- « *Gestion et exploitation des équipements de la Maison Touristique de Passay à la Chevrolière et du site du Prieuré de l'abbatiale de Saint Philbert de Grand Lieu, ainsi que les actions de promotion, d'animation et de visite de l'abbatiale* »
- « *Création, aménagement et entretien des itinéraires de randonnées pédestres inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée* »
- « *Liaisons cyclables d'intérêt communautaire* »
- *l'assainissement collectif*
- « *Gestion et remplacement des bornes incendie dans le respect de la responsabilité des maires, détenteurs du pouvoir de police* »
- *Le « Transport scolaire »*

	Attribution de compensation 2016	Dédutions 2017				Attribution de compensation 2017
		Poteaux incendie	Transports scolaires	Chemins de randonnée	Office de tourisme	
Commune du Bignon	561 846 €	11 060 €	2 340 €	0 €		548 446 €
Commune de La Chevrolière	590 801 €	11 860 €	3 250 €	0 €	78 880 €	496 811 €
Commune de Geneston	268 185 €	7 040 €	3 050 €	0 €		258 095 €
Commune de La Limouzinière	113 215 €	7 360 €	2 500 €	0 €		103 355 €
Commune de Montbert	151 781 €	7 920 €	2 720 €	0 €		141 141 €
Commune de Pont-Saint-Martin	245 491 €	11 180 €	670 €	0 €		233 641 €
Commune de Saint-Colomban	39 334 €	7 360 €	3 540 €	0 €		28 434 €
Commune de Saint-Lumine-de-Coutais	79 863 €	6 680 €	2 120 €	0 €		71 063 €
Commune de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu	590 591 €	16 000 €	4 840 €	0 €	150 926 €	418 825 €
TOTAL	2 641 107 €	86 460 €	25 030 €	0 €	234 541 €	2 299 811 €

Sur la base du rapport établi par la CLECT, il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées du 28 juin 2017, annexé à la présente délibération.
- De notifier cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Grand Lieu.

Par exemple, pour notre collectivité deux poteaux incendie sont à changer et cela représente 7 360€ (remplacement et entretien) déduit de l'attribution de compensation 2017.

Monsieur le Maire propose d'approuver le rapport de la CLECT et le montant de l'attribution de compensation 2017 pour la commune de La Limouzinière : approuvé à l'unanimité.

Marchés publics

7. Barak Ados : remplacement de l'entreprise défailante lot n°5.

Dans le cadre du marché de travaux du local jeunes « Barak'ados », l'entreprise PALUSSIÈRE titulaire du lot n°5 couverture a été placée en liquidation judiciaire. L'entreprise et son liquidateur Monsieur Franklin BACH mandataire judiciaire, ont confirmé qu'aucune poursuite d'activité n'était autorisée, libérant de ce fait la collectivité de son engagement avec PALUSSIÈRE.

Par conséquent, il est proposé d'attribuer le lot n°5 à l'entreprise NOURRY COUVERTURES de Pont Saint Martin qui était placé 2^{ème} lors de l'analyse des offres en remplacement de PALUSSIÈRE. L'offre de NOURRY COUVERTURES s'élève à 27 600€ TTC (contre 25 095.60€ TTC marché initial avec PALUSSIÈRE).

Monsieur le Maire propose d'approuver le remplacement de l'entreprise PALUSSIÈRE par l'entreprise NOURRY COUVERTURES pour le lot couvertures : approuvé à l'unanimité.

8. Révision du PLU : attribution du marché.

Monsieur le Maire et Olivier RECOQUILLE rappellent que le conseil municipal a approuvé de lancer la révision du Plan Local d'Urbanisme de La Limouzinière, dans ce cadre, une consultation s'est déroulée en juin dernier pour retenir le cabinet qui sera en charge de cette révision.

Au total, la collectivité a reçu 9 offres des cabinets ci-dessous :

Entreprise	Adresse	Offre de base TTC
CITADIA	37 Avenue du Général PATTON, Angers	40 230,00 €
Paysage de l'ouest	Futur proche, 2 rue alain bombard, saint herblain	43 170,00 €
G2C Territoires	3 rue de la Tasmanie, Basse Goulaine	38 085,60 €
A + B Urbanisme	Route du temple, saint même le tenu	32 178,00 €
La boîte de l'espace	18 boulevard Babin Chevaye, Nantes	45 240,00 €
Atelier sites et projets	5 rue de la marne, Montaigu	38 385,00 €
Ouest Am	Sillon de Bretagne, 8 avenue des Thébaudières, Saint herblain	34 476,00 €
Urba Ouest conseil	Eco Parc, Le Champ Jubin, DERVAL	40 260,00 €
ACC	6 rue Gustave Eiffel, case 4005, Saint Herblain	35 130,00 €

Les critères d'évaluation étaient les suivants :

- Valeur technique de la proposition / note de présentation (références sur des révisions de PLU de communes de tailles similaires, composition de l'équipe, méthodologie...) : **30%**
- Délai de réalisation : **30%**
- Prix : **40%**

Après analyse des offres, Monsieur le Maire et Monsieur RECOQUILLE ont auditionné trois cabinets le 21 juillet dernier, les trois cabinets reçus étaient tous très bons avec une maîtrise avérée de révision de PLU. Aujourd'hui, Monsieur le Maire et Monsieur RECOQUILLE proposent de retenir le cabinet A + B pour plusieurs raisons : d'abord, le cabinet connaît bien le territoire pour réaliser plusieurs PLU sur des communes voisines, dont la déclaration de projet actuel pour notre collectivité ; ensuite la méthode et le prix proposés répondaient aux objectifs fixés.

L'offre du cabinet A + B Urbanisme comprend 28 réunions.

Monsieur le Maire et Monsieur RECOQUILLE proposent donc de retenir le cabinet A plus B de Saint Même le Tenu qui présente l'offre la mieux disante pour un montant TTC de 32 178€ correspondant le mieux aux attentes et objectifs poursuivis dans le cadre de cette révision.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre d'un cabinet A + B Urbanisme, et de l'autoriser à signer les pièces du marché : approuvé à l'unanimité.

Informations :

Rapport d'activité 2016 de la Communauté de communes de Grand Lieu :

Monsieur le Maire dresse le bilan du rapport d'activité de la communauté de communes de Grand Lieu au titre de l'année 2016.

Rapport d'Atlantic'Eau 2016 :

Monsieur le Maire dresse le bilan du rapport d'activité d'Atlantic'Eau au titre de l'année 2016.

PAVC 2017 : Monsieur Julien GRONDIN rappelle que lors du dernier conseil, le Plan Annuel de Voirie Communal 2017 a été validé. Celui-ci a fait l'objet de modifications notamment au niveau des coûts (actualisation par le bureau d'études). Les travaux doivent être réalisés avant fin novembre à la Dorie, à la Freuche, à la Névelière, la Touche Monnet, aux Jarries, et sur les VC 203 & 211.

Ressources humaines :

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil de juillet, les membres du conseil ont approuvé le changement de statut pour quatre animatrices qui avaient le statut d'adjoint technique en créant quatre postes d'adjoint d'animation. Une rectification a été effectuée sur le temps travail de deux agents qui sont à 35h depuis le 1^{er} janvier 2017 (et non pas 28h et 17.81h).

Par ailleurs, Monsieur Adrien MORISSEAU agent au sein des services techniques a pris une disponibilité d'une année jusqu'au 31 juillet 2018, il est remplacé par Monsieur Brandon GEOFFRIT.

Informations sur l'audit du service administratif :

Monsieur le Maire informe que Madame GIRAUD du centre de gestion est intervenue en août en rencontrant individuellement les cinq agents du service administratif. Cela lui a permis de faire un diagnostic précis de l'organisation actuelle et des missions assurées par le service. L'accompagnement va se poursuivre, notamment avec une séance de travail avec les agents pour élaborer plusieurs scénarios d'organisation.

Solidarité aux victimes de l'ouragan IRMA. Monsieur le Maire propose au conseil que la collectivité fasse un don à une association pour aider les territoires d'outre mer durement touchés par l'ouragan IRMA à hauteur de 500€. Cette proposition sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil.

Convention avec l'imprimerie du bocage : édition du mémento.

Madame Nathalie FAUCOND informe que notre contrat avec l'imprimerie du bocage vient de prendre fin, une nouvelle convention sera donc à passer pour l'édition du mémento. Elle mettra ce point à l'ordre du jour lors du prochain conseil.

Distribution des bulletins d'octobre : les bulletins seront disponibles en mairie à partir du lundi 16 octobre, un mail de confirmation vous sera envoyé. Madame Nathalie FAUCOND rappelle l'objectif de distribuer le bulletin dans les huit jours dès réception du mail.

Suite à plusieurs échanges, il est demandé à la commission communication d'étudier le coût pour que le bulletin soit distribué par un prestataire privé.

Collecte des déchets :

Concernant le ramassage des déchets, le prestataire a rencontré des retards importants dans les collectes.

Plan de circulation des poids lourd : Monsieur le Maire informe qu'une réflexion a été menée avec le département et la commune de Saint Colomban au sujet de la circulation des poids lourds. Un plan de déviation a été élaboré et sera mis en place à partir du 16 octobre, cela engendrerait 3 à 5 minutes de temps de trajet supplémentaire pour les transporteurs concernés dont l'entreprise PILOTE qui a été associée à cette réflexion.

➤ Questions diverses.

Modification des dates des prochains conseils :

- Lundi 06 novembre,
- Lundi 11 décembre 2017.

Monsieur le Maire clôture la séance à 21h35.